

Classement des zones de production de coquillages - Arrêté du 27/12/2016 Groupe 2 (bivalves fouisseurs : coques, palourdes)

Légende :

-  Bassin versant SAGE Sud Cornouaille
-  Commune
-  Station de prélèvements (REMI)
- Classement_groupe2**
 -  A
 -  B
 -  D
-  Zones conchylicoles à enjeux

